

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/123

(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Formation évacuation incendie (guide et serre-file) les 24 et 25 mai 2023

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant par délégation du Conseil Municipal n°2020/049 du 11 juin 2020,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant : le devis en date du 20 mars 2023 de France Prévention Secourisme (FPS) – Parc d'activités des Forboeufs – 9, rue Denis Papin 95280 JOUY-LE-MOUTIER.**DECIDE**

Article 1 : La formation évacuation incendie (guide et serre-file) est organisée les 24 et 25 mai 2023, au sein de la Ville de Méry-sur-Oise par France Prévention Secourisme (FPS) – Parc d'activités des Forboeufs – 9, rue Denis Papin 95280 JOUY-LE-MOUTIER. Elle est destinée à former le personnel communal soit au total 36 agents de différents services de la Ville.

Article 2 : La participation de la collectivité aux frais de la prestation est de 1 600 € TTC pour les quatre sessions.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
- France Prévention Secourisme (FPS).

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise,

Le 24 mai 2023

Le Maire



Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental du
Val d'Oise